



SAINTE-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 071-217104637-20251020-2025062-DE

Berger
Levraud

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025 062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 20 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient absents excusés :

Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation : 16/10/2025

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET : DELIBERATION Relative à la fixation des tarifs Communaux 2026.

Le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les tarifs communaux qui seront applicables au 1er janvier 2026 et qui seront publiés dans le bulletin communal qui sera édité début janvier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs communaux.

Les tarifs communaux 2026 sont donc mis à jour selon l'annexe ci-jointe.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 20 octobre 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

The image shows a circular blue official seal of the commune of Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. The seal contains the name of the commune in a circular border. A handwritten signature of Jean-Luc Chanut is written across the center of the seal.

TARIF COMMUNAUX 2026

LOCATION SALLES

FOYER RURAL / SALLE DES FÊTES (petite et grande salle) Pour toute location : charges en plus avec relevé aux compteurs

ASSOCIATIONS

Associations communales ou intercommunales et école

Uniquement pour les associations communales : Gratuité pour 2 locations sur l'année et ensuite à partir de la 3^{ème} location le tarif sera de 50€

♦ Réunions, Assemblées Générales, toutes manifestations des écoles de la commune, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif ...	gratuit
♦ Manifestations à but lucratif, séances ...	100 €
♦ Bals privés ...	100 €
♦ Bals de classe privés ou banquet de conscrits ...	100 €
♦ cours de gym du GRS à l'année au foyer rural	100 € <i>forfait annuel</i>

Associations extérieures à la commune

♦ Séances ...	150 €
♦ Bals privés ...	300 €
♦ Banquets privés ou banquet de conscrits	300 €
♦ Comité d'entreprise ...	120 €

PARTICULIERS

Particuliers de la commune (et agents communaux)

♦ 3 jours (mariage)	120 €
♦ Soirée Samedi et/ou dimanche	80 €

Particuliers extérieurs à la commune

♦ 3 jours (mariage)	420 €
♦ Soirée Samedi et/ou dimanche	250 €

CAUTIONS

♦ Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>détérioration de la salle et du matériel</u> (à remettre à la remise des clés)	500 €
♦ Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>non remise en état de propreté de la salle</u> (à remettre à la remise des clés)	150 €

SALLE DE RÉUNION

♦ Location salle de réunion derrière la mairie + cantine - Soirée Samedi et/ou dimanche	Eté 60 € Hiver 80 €
♦ Caution	350 €
♦ Club de l'amitié (forfait annuel pour la salle de réunion)	100 € <i>forfait annuel</i>
♦ L'Association « La marmite » possède un forfait annuel qui donne lieu à un accès illimité à toutes les salles de la commune	1 300 € <i>forfait annuel</i>
♦ Forfait ménage pour le Foyer Rural	150 €
♦ Forfait ménage pour la salle derrière la Mairie	70 €

LOCATION DE PETIT MATERIEL

♦ Tables	3.80 € l'unité
♦ Tabourets ou chaises	0.20 € l'unité
♦ Barrières hors commune	2 € l'unité
♦ Barrières Associations communales	gratuit

CHARGES RELEVÉS AU COMPTEUR

♦Gaz	0.40 € /m3
♦Fioul	1.50 € / litre
♦Electricité	0.50 € / kw

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

♦Occupation de 3 jours consécutifs maximum	50 €
♦Occupation prolongée au-delà de 3 jours	20 € / jour

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

♦Garderie périscolaire Règlement par le biais de cartes d'abonnement à acheter au préalable au secrétariat de la mairie	10 cartes x 30 min 6 € 30 cartes x 30 min 15 € 50 cartes x 30 min 24 €
--	--

CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSION	
♦trentenaire	120 € /m2
♦cinquantenaire	200 € / m2
COLUMBARIUM	
♦Case 30 ans	450 €
♦Case 50 ans	750 €
♦Dispersion des cendres dans le puit à cendres	gratuit
CAVEAU	
♦Caveau d'attente durant 6 jours maximum	gratuit
♦Caveau d'attente plus de 6 jours	50 € / jour

ASSAINISSEMENT

♦Taxe de raccordement au réseau assainissement (tout à l'égout)	3 500 €
♦Redevance assainissement	Part fixe : 30€/semestre Part variable :1.65 € / m3
♦Montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	A fixer à un prochain conseil